



Arrêté n°3 portant organisation  
de l'élection des représentants étudiants  
au conseil d'administration  
du centre régional des œuvres universitaires de Lille

La rectrice de région académique Hauts-de-France  
Rectrice de l'Académie de Lille  
Chancelière des Universités

- **Vu** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R822-1, R822-12 et R822-12-1 ;
- **Vu** le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 ;
- **Vu** le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 ;
- **Vu** l'arrêté du 13 novembre 2023 ;
- **Vu** la circulaire du 15 novembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :** dans le cadre de l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Lille qui aura lieu du 6 février 2024 au 8 février 2024, les étudiants mentionnés en annexe 1 du présent arrêté sont électeurs et éligibles

**Article 2 :** les étudiants peuvent vérifier les inscriptions, et le cas échéant, présenter des demandes d'inscription par le portail numérique messervices.etudiant.fr en justifiant leur identité et leur qualité l'électeur, du 30 novembre 2023 au 17 janvier 2024 à 12h.

Dans ce même délai, des réclamations peuvent être formulées selon les mêmes moyens et modalités pour toute erreur figurant sur la liste électorale.

**Article 3 :** les étudiants ne disposant pas d'un accès à un ordinateur peuvent présenter la demande prévue au premier et au second alinéa de l'article 2 du précédent, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Lille, 74 rue de Cambrai BP 50100 – 59 017 Lille cedex, en justifiant leur identité et leur qualité d'électeur du 30 novembre au 17 janvier 2024 à 12h.

**Article 4 :** le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Lille et affiché dans ses locaux.

**Article 5 :** la liste électorale (annexe 1) est affichée dans les locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lille à l'adresse suivante :

Services centraux du CROUS de Lille  
74, rue de Cambrai  
59 000 Lille

La liste électorale est également accessible sur le site internet [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr).

**Article 6 :** le directeur général du CROUS de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 30 novembre 2023



Valérie CABUIL